



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Nos Réf. : MFP/2017/00745/C

Paris, le 10 JAN. 2017

Monsieur le Président de la République,

Depuis 2009, un travail important a été initié par le conseil d'administration de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon afin de rapprocher le régime de sécurité sociale local de celui de la métropole. Ce travail mené conjointement par la Caisse de prévoyance sociale de l'Archipel, la DGOM et la DSS est en voie de finalisation avec la présentation prévue au prochain Conseil des Ministres d'un projet d'ordonnance.

Ce projet apporterait de nouveaux droits aux ressortissants de la Caisse, sécuriserait et améliorerait le cadre de travail avec les caisses métropolitaines, mais provoquerait également une augmentation progressive des cotisations patronales jusque 2030. Le projet d'ordonnance définitif a été envoyé aux acteurs locaux fin novembre, mais les charges supplémentaires prévues ont immédiatement suscité une forte réaction de rejet. Alors que la Caisse de prévoyance sociale avait jusqu'alors engagé un travail constructif avec les ministères concernés, elle s'est finalement désolidarisée du projet.

Deux réunions ont été organisées par le Préfet - en parfaite collaboration avec les ministères concernés - qui ont conduit le Gouvernement (ministère des Affaires sociales et de la Santé et ministère des Outre-Mer) à proposer l'introduction d'un amendement d'allègement de charges sociales supplémentaires lors du passage de la loi de programmation Egalité réelle Outre-mer au Sénat, pour compenser l'augmentation progressive des cotisations.

Malgré cet engagement fort du Gouvernement, confirmé par un courrier de la Ministre des Outre-mer daté du 15 décembre 2016, l'unanimité des acteurs locaux (élus, syndicats et employeurs) s'est faite en défaveur du projet d'ordonnance. L'impression qui prévaut localement désormais - à tort - est que le Gouvernement veut imposer sans concertation suffisante un nouveau système qui ne tiendrait pas compte des spécificités locales, et la crainte est forte d'un blocage du mécanisme de compensation au Sénat.

Monsieur le Président de la République
Monsieur François HOLLANDE
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

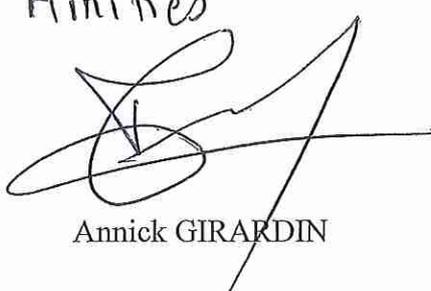
Les acteurs locaux estimaient qu'un délai supplémentaire de concertation est nécessaire, or l'habilitation à légiférer par ordonnance tombe à la fin de ce mois de janvier.

En dépit du travail de qualité effectué par tous, je vous remercie d'avoir entendu les craintes qui se sont exprimées localement et d'avoir accepté de retirer l'ordonnance du projet d'ordre du jour de mercredi.

Il serait souhaitable afin de redonner une perspective à ce dossier d'étudier l'option d'une nouvelle habilitation qui permettrait de reprendre ultérieurement les discussions avec la Caisse locale, même si je suis bien consciente que cette nouvelle habilitation reporte d'autant le rapprochement souhaité avec le régime national.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma très haute considération.

Amitiés



ANNICK GIRARDIN

Copie : à Monsieur le Premier ministre